

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4B SUD CHARENTE**

### **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CDC des 4B, Abrogation de 10 cartes communales**

\*\*\*\*\*

**Par arrêté n°ARR\_002\_2023 du 24 avril 2023, le Président de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative portant sur les projets suivants :**

- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes des 4B Sud Charente,
- Abrogation des cartes communales des communes de Bécheresse, Champagne-Vigny, Chantillac, Chillac, Montchaude, Passirac, Pérignac, Salles de Barbezieux, Saint-Médard et Vignolles

**L'enquête publique unique se déroulera du mardi 23 mai 2023 à 9h00 au vendredi 23 juin 2023 à 12h00, soit pendant 31,5 jours consécutifs.**

Le Président du tribunal administratif de Poitiers a désigné une commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs : M. Jean-Pierre CHAGNON, Mme Paulette MICHEL et M. Eric DEMAISON.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public :

- En version papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les 4 lieux de permanence à savoir : le siège de la Communauté de communes à Touvérac, le Château à Barbezieux, la salle municipale de Brossac et la salle des Vieux Chais à Coteaux du Blanzacais,
- En version numérique sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/plui-4bsudcharente>

Le dossier de PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 12/01/2023.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur les registres prévus à cet effet en se rendant dans les 4 lieux de permanence aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Sur le registre dématérialisé prévu à cet effet, accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plui-4bsudcharente>,
- Par courrier électronique envoyé à [plui-4b@registredemat.fr](mailto:plui-4b@registredemat.fr),
- Par écrit en adressant un courrier à la commission d'enquête, à l'adresse suivante : *Communauté de communes des 4B Sud Charente - Enquête publique - 1 route de l'ancienne gare 16360 TOUVERAC*

**La commission d'enquête recevra le public aux dates, heures et lieux suivants :**

- **Mardi 23/05/2023, de 9h à 12h, au siège de la Communauté de communes des 4B à Touverac**
- **Vendredi 26/05/2023, de 14h à 17h, au Château à Barbezieux,**
- **Mercredi 31/05/2023, de 9h à 12h, à la salle municipale de Brossac,**
- **Lundi 05/06/2023, de 14h à 17h, à la salle des Vieux Chais à Coteaux du Blanzacais,**
- **Jeudi 08/06/2023, de 9h à 12h, au Château à Barbezieux,**
- **Mardi 13/06/2023, de 9h à 12h, à la salle des Vieux Chais à Coteaux du Blanzacais,**
- **Jeudi 15/06/2023, de 14h à 17h, à la salle municipale de Brossac,**
- **Mardi 20/06/2023, de 9h à 12h, au Château à Barbezieux,**
- **Vendredi 23/06/2023, de 9h à 12h, au siège de la Communauté de communes des 4B à Touverac**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos et signés par la commission d'enquête et mis à sa disposition. La commission d'enquête disposera d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de la Communauté de communes des 4B Sud Charente. Ces documents seront consultables au siège des 4B et dans les mairies des communes membres pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la CDC.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire pourra approuver l'élaboration du PLUi, Le dossier sera adapté pour tenir compte des avis émis par les communes et les Personnes Publiques Associées, des remarques du public et des conclusions de la commission d'enquête.